



54^{ième} Session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec le Rapporteur Spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition

Intervention du Luxembourg

13 septembre 2023

Merci Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie le Rapporteur spécial pour son rapport.

Nous appuyons les recommandations et les conclusions du Rapporteur spécial et soulignons particulièrement l'importance d'enquêtes indépendantes et efficaces pour révéler les machinations qui ont mené à la perpétration de violations et d'abus des droits humains et pour identifier tous ceux qui ont commandité ces violations et abus ou les ont exécutés, afin de garantir le droit à la vérité et à la justice.

Le Luxembourg soutient le Rapporteur Spécial dans ses conclusions qu'il n'y a pas de réconciliation juste et durable sans justice pour les victimes : l'absence de poursuites des auteurs de graves violations et abus des droits humains mènent à l'impunité et au risque de répétitions.

Dans le cas où les États ne peuvent ou ne veulent pas s'acquitter de leurs obligations en matière de vérité, justice, réparation, mémorialisation et garanties de non-répétitions, les Cours régionales des droits de l'homme et les organes conventionnels de l'ONU devraient, dans le cadre de leurs mandats respectifs, y accorder toute l'attention nécessaire. Nous soulignons aussi la centralité du rôle de la société civile dans ces processus importants.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Comment peut-on s'assurer que des personnes victimes d'une discrimination structurelle ou systémique, comme les femmes, les personnes racisées ou les personnes LGBTQI+, ne soient soumises à nouveau aux mêmes schémas de discriminations lors d'un processus de justice transitionnelle ?

Je vous remercie.